



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M ZIPPER JOEL CHARLES RAYMOND
OU MME ZIPPER BENEDICTE PAULINE ANDREE
RUE DES BOURGADES
84800 FONTAINE-DE-VAUCLUSE

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1423715969473

Déclarant 2 (C) : 0928890040372

Référence du document : 21 B1 2366884 31

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

RUE DES BOURGADES
84800 FONTAINE-DE-VAUCLUSE

Numéro FIP 840 62 84 7065596789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 16/05/2021

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Revenu fiscal de référence : 19 546

Nombre de parts : 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 26/06/2021

Détail des revenus		Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		22497	0	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 2951		
Salaires, pensions, rentes nets.....		19546	0	19546
Revenu brut global.....				19546
Revenu imposable.....				19546
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	3		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				19546
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :				
Plafond total de 2019.....		Déclar. 1 15810	Déclar. 2 15810	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....		3923	3923	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		+ 3973	+ 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		+ 4052	+ 4052	
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....		= 16062	= 16062	

RÉSIDENTIE EXCLUSIVE		RÉSIDENTIE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1		2			4.0